

HONORAIRES D'AGENCE - TRANSACTION

TARIF APPLICABLE AU 1er FEVRIER 2021 POUR TOUT NOUVEAU MANDAT DE VENTE

Prix net vendeur	Honoraires d'Agence TTC
De 0 à 19 999€	1 500 €
De 20 000€ à 49 999€	4 000 €
De 50 000€ à 99 999€	5 000 €
De 100 000€ à 149 999€	7 000 €
De 150 000€ à 199 999 €	10 000 €
De 200 000 € à 249 999 €	12 000 €
De 250 000€ à 299 999 €	13 000 €
De 300 000€ à 399 999 €	15 000 €
De 400 000 € à 499 999 €	20 000 €
De 500 000 € à 699 000 €	25 000 €
De 700 000 € à 850 000 €	35 000 €
Supérieur à 850 000 €	50 000 €
Tranches non cumulatives	

Supplément d'honoraires de 1000€ à 5 000€ si le bien comporte des travaux importants

Carte professionnelle Nr CPI 6801 2018 000 025 819 délivrée le 21/03/2018 par la CCI Alsace Eurométropole.

L'agence ne doit recevoir ou détenir aucun fonds pour l'activité concernée, sauf ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission.

Assurance responsabilité civile professionnelle N° 5259098004 conformément à la loi N°70-9 du 2 janvier 1970,

au décret N° 72-678 du 20 juillet 1972 et à l'arrêté du 1er septembre 1972 modifié.



HONORAIRES D'AGENCE - LOCATION LOGEMENTS

	Bailleur	Locataire
Visite du logement	limité à 8€/M2* TTC	limité à 8€/M2* TTC
Constitution du dossier locataire		
Rédaction du bail		
Etablissement de l'état des lieux	3€/M2* TTC	3€/M2* TTC
Recherche du locataire	0 €	0 €

* sauf convention contraire

Carte professionnelle T379 délivrée par la Préfecture du Haut-Rhin.

L'agence ne doit recevoir ou détenir aucun fonds pour l'activité concernée, sauf ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission.

